

# Procédure de qualification Branche Banque (OrFo 2023)

Directives



Juillet 2023 / Version 2

Association suisse des banquiers  
(ASB)

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Objet et finalité</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Principes de base</b>	<b>3</b>
<b>3.</b>	<b>Rôles et responsabilités dans le cadre de la procédure de qualification en entreprise</b>	<b>3</b>
<b>4.</b>	<b>Procédure de qualification en entreprise</b>	<b>4</b>
<b>5.</b>	<b>Structure du domaine de qualification « Travail pratique » dans la branche Banque</b>	<b>5</b>
5.1	Déroulement	5
5.2	Contenus	6
5.3	Évaluation et notation	6
5.4	Convocation à l'examen	7
5.5	Organisation	7
5.6	Recours	7
5.7	Moyens auxiliaires	8
<b>6.</b>	<b>Aménagement des contrôles de compétences CI dans la branche Banque</b>	<b>10</b>
6.1	Contenu	10
6.2	Contrôle de compétences CI 1	11
6.3	Contrôle de compétences CI 2	13
6.4	Dates	15
6.5	Méthodologie, durée et tâches	15
6.6	Moyens auxiliaires autorisés	16
6.7	Intégration générale dans les organisations CI	16
6.8	Consultation et recours	17
6.9	Surveillance	17

# • Swiss Banking

## 1. Objet et finalité

Les présentes directives relatives à la procédure de qualification (PQ) de la branche Banque *et ses annexes* concrétisent les dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification (PQ) avec examen final de la CSBFC.

## 2. Principes de base

Les directives relatives à la procédure de qualification (PQ) de la branche Banque sont basées sur :

- la version actuelle des dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification (PQ) avec examen final de la CSBFC

## 3. Rôles et responsabilités dans le cadre de la procédure de qualification en entreprise

### **Rôle des formatrices et formateurs professionnels**

Le rôle général des formatrices et formateurs professionnels est défini dans l'[ordonnance sur la formation professionnelle, OFPr](#) dans les articles correspondants.

Dans la branche Banque, la règle est la suivante : les formatrices et formateurs professionnels (responsables de la relève) des banques ont la possibilité de déléguer l'évaluation des contrôles de compétences en entreprise à leurs formatrices et formateurs pratiques.

### **Rôle des formatrices et formateurs pratiques**

Le rôle des formatrices et formateurs pratiques dans la branche Banque est décrit [ici](#).

### **Rôle des chef-fe-s expert-e-s**

Les chef-fe-s expert-e-s (CPEX), titulaires d'un mandat cantonal, ont en charge la planification, le déroulement, la correction et l'évaluation des procédures de qualification orale et écrite.

Par ailleurs, il incombe aux chef-fe-s expert-e-s de recruter les expert-e-s aux examens (PEX) conformément au profil d'exigences PEX et de s'assurer que les PEX tiennent leurs connaissances à jour. Chaque lieu d'examen doit disposer d'un nombre d'expert-e-s aux examens suffisant par rapport au nombre d'examens passés.

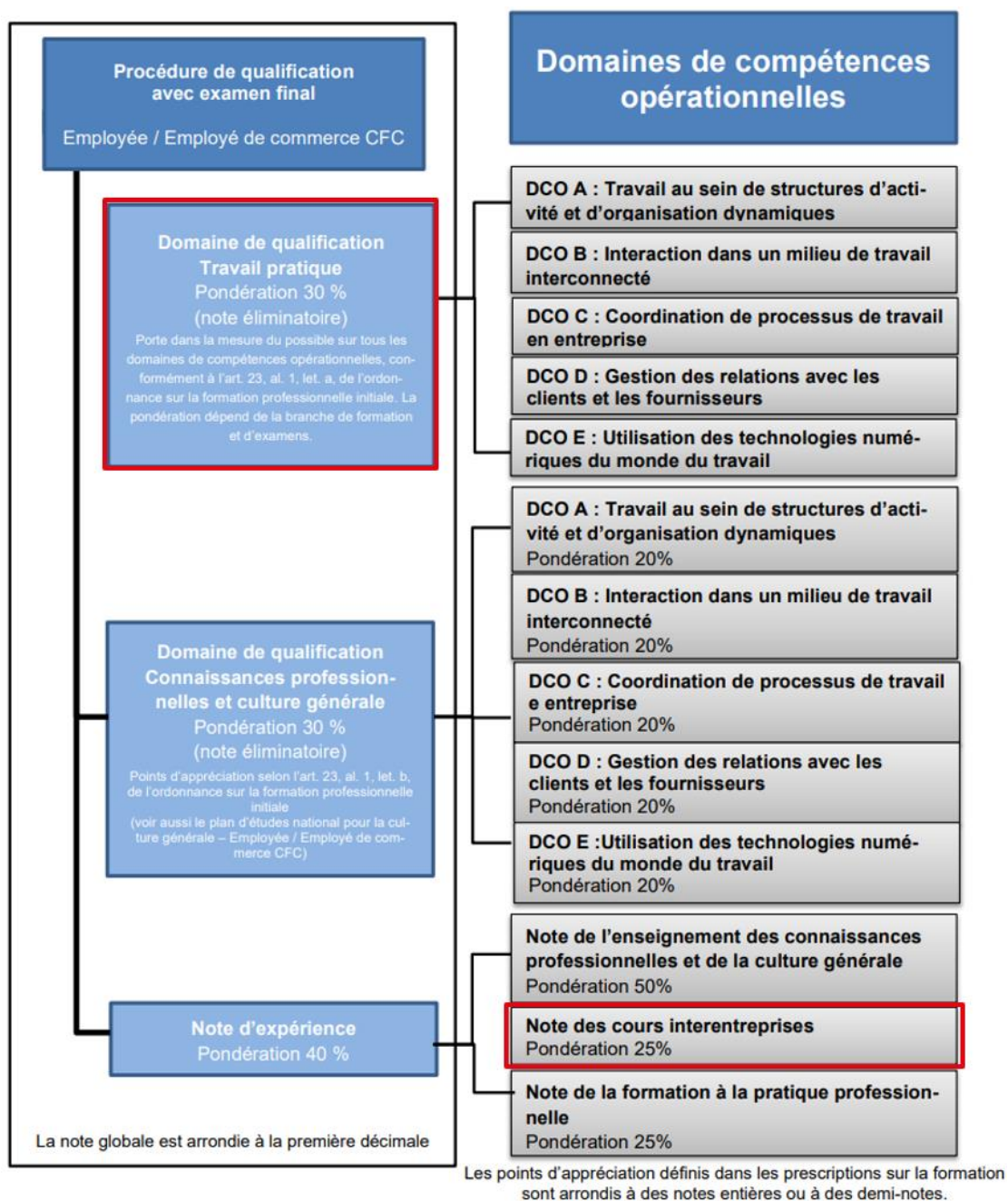
### **Rôle des expert-e-s aux examens**

Les expert-e-s aux examens pour la procédure de qualification de la branche Banque accomplissent les tâches suivantes: préparer, mener, évaluer et noter la procédure de qualification orale.

## 4. Procédure de qualification en entreprise

La pondération des parties de la procédure de qualification consacrées à l'entreprise est indiquée dans le graphique ci-dessous :

**Illustration 1 : Vue d'ensemble des domaines de qualification, de la note d'expérience et de l'arrondi des notes pour le travail pratique**



Source : CSBFC – Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final

Les détails concernant le domaine de qualification « Travail pratique » sont décrits au chapitre 5.

Les détails concernant la note d'expérience des cours interentreprises sont décrits au chapitre 6.

# • Swiss Banking

## 5. Structure du domaine de qualification « Travail pratique » dans la branche Banque

### 5.1 Déroulement

La personne candidate dispose de 30 minutes pour se familiariser et se préparer. Le travail pratique, dirigé par deux expert-e-s aux examens, dure 50 minutes. Le travail pratique se compose de deux parties qui sont décrites ci-dessous :

#### 5.1.1 Partie 1 : jeu de rôles et réflexion

##### **Déroulement**

La première partie de l'examen se déroule sous la forme d'un jeu de rôles (situation réelle de conseil à la clientèle).

Le jeu de rôle permet de tester trois orientations professionnelles différentes (« Financement », « Placement » ou « Services de base et prévoyance »). Lors de l'examen, deux orientations professionnelles différentes sont proposées au choix à la personne candidate.

Elle en choisit une sur la base du bref descriptif du cas avant que le temps de préparation ne commence. Immédiatement après le jeu de rôles, la personne candidate réfléchit à l'entretien avec le client.

Outre la personne candidate, deux experts aux examens participent à l'examen. Un-e expert-e aux examens joue le rôle du client ou de la cliente, tandis que l'autre observe l'échange et consigne les remarques dans la grille d'évaluation.

- La personne candidate décide de la disposition des sièges.
- La personne candidate est en principe responsable du respect du temps d'examen de 30 minutes dans le jeu de rôles; l'entretien clientèle est arrêté exactement au bout de 30 minutes par l'expert-e chargé-e du procès-verbal.
- La personne candidate doit en principe traiter dans le jeu de rôles tous les aspects qui ressortent des documents de préparation.

##### **Temps de préparation**

10 minutes au total pour la préparation du cas. La personne candidate dispose de 3 minutes maximum avant le temps de préparation pour choisir un cas.

##### **Durée de l'examen**

- 30 minutes pour le jeu de rôles
- 5 minutes pour la réflexion après le jeu de rôles

#### 5.1.2 Préparation de la 2<sup>e</sup> partie

La préparation à la 2<sup>e</sup> partie de l'examen a lieu immédiatement après la fin de la 1<sup>re</sup> partie. Cette préparation peut avoir lieu soit dans la même salle d'examen que la 1<sup>re</sup> partie, soit dans une autre salle de préparation. Les candidat-e-s doivent pouvoir se préparer dans un environnement calme et adapté à leur travail, tout en étant observés.

# • Swiss Banking

## 5.1.3 Partie 2 : mini case

### Déroulement

La seconde partie de l'examen se déroule sous la forme d'un mini case. Il s'agit d'analyser une brève description d'une situation pratique (un cas) en vue de déterminer la conduite professionnelle à adopter dans cette situation.

La personne candidate reçoit dans la salle de préparation trois cas d'examen au choix présentant chacun une orientation professionnelle différente. Elle choisit l'un de ces trois mini cases pendant le temps de préparation.

Pour cette partie de l'examen également, les deux mêmes expert-e-s aux examens sont présent-e-s aux côtés de la personne candidate. Un-e expert-e aux examens mène l'examen, tandis que l'autre fait des observations et les consigne dans la grille d'évaluation.

**Temps de préparation** : 20 minutes

**Durée de l'examen** : 15 minutes

- Les expert-e-s sont responsables du respect du temps d'examen de 15 minutes pour le mini case. Le mini case est arrêté précisément au bout de 15 minutes par l'expert-e chargé-e du procès-verbal.
- La personne candidate doit en principe traiter dans le mini case tous les aspects qui ressortent des documents de préparation.

## 5.2 Contenus

Le travail pratique couvre des contenus professionnels qui sont examinés en termes de compétences opérationnelles. L'examen a pour objectif :

- de mettre la personne candidate dans des situations d'action concrètes issues de la pratique professionnelle,
- de juger de la capacité à agir de façon professionnelle et qualifiée,
- de juger de l'interaction entre la réflexion et l'action dans la résolution de situations d'action professionnelles.

L'examen se base sur les objectifs évaluateurs relatifs à l'entreprise et aux CI du Body of Knowledge, ainsi que sur les questions directrices présentant les critères de compétence correspondants du catalogue des compétences opérationnelles.

Dans le cadre du travail pratique, tout le spectre des compétences opérationnelles est évalué. L'examen n'est pas axé uniquement sur certains points principaux. Il porte également sur les contenus des cours interentreprises ainsi que ceux des cours supplémentaires de branche.

D'autres détails sont actuellement en cours d'élaboration.

## 5.3 Évaluation et notation

Les personnes en formation sont évaluées selon une grille d'évaluation qui compte au total 100 points :

# • Swiss Banking

- 60 points pour le jeu de rôle,
- 10 points pour la réflexion,
- 30 points pour le mini case.

Tous les critères d'évaluation sont indiqués sur la grille d'évaluation. Les points sont attribués selon l'échelle suivante :

- 3 points = excellente prestation au niveau d'une personne en formation (niveau pleinement atteint)
- 2 points = prestation conforme aux attentes (niveau atteint)
- 1 point = prestation partiellement conforme aux attentes
- 0 point = prestation non conforme aux attentes

La conversion du nombre de points en une note suit le barème suivant :

Note	Points
6	95 – 100
5,5	85 – 94
5	75 – 84
4,5	65 – 74
4	55 – 64
3,5	45 – 54
3	35 – 44
2,5	25 – 34
2	15 – 24
1,5	5 – 14
1	0 – 4

## 5.4 Convocation à l'examen

Avant l'examen, les personnes candidates reçoivent une convocation par courrier ou par voie électronique. Celle-ci contient des informations sur la date de l'examen, le lieu et les moyens auxiliaires autorisés.

## 5.5 Organisation

L'Association suisse des banquiers est responsable de l'organisation de la procédure de qualification pour les travaux pratiques ainsi que de l'assurance qualité.

## 5.6 Recours

Les recours sont régis par le droit cantonal.

# • Swiss Banking

## 5.7 Moyens auxiliaires

Selon la partie de l'examen, différents moyens auxiliaires sont autorisés. Les détails sont indiqués ci-dessous. Aucun moyen auxiliaire n'est nécessaire pendant le temps de réflexion.

### 5.7.1 Jeu de rôles

Sous réserve de réglementations cantonales contraires, les moyens auxiliaires suivants sont autorisés pour le jeu de rôles: dossier de conseil, de quoi écrire, calculatrice, appareil portable. Il est interdit de communiquer oralement ou par écrit avec l'extérieur de la salle d'examen par des moyens électroniques pendant la préparation ou pendant l'entretien d'examen. Il est également interdit de reproduire (photographier, photocopier, etc.) les documents d'examen.

**Pour une meilleure compréhension, il convient de préciser ce qui suit :**

- Le dossier de conseil de la personne candidate contient des documents de l'entreprise formatrice ainsi que d'autres moyens auxiliaires utiles pour l'entretien clientèle.
- En principe, tous les moyens auxiliaires peuvent être utilisés, y compris les appareils électroniques portables (notebooks, ordinateurs portables, netbooks, tablettes, etc.).
- Il incombe à la personne candidate de s'assurer que les appareils électroniques qu'elle apporte sont suffisamment alimentés en courant et fonctionnent correctement.
- Il est interdit de communiquer oralement ou par écrit avec l'extérieur de la salle d'examen par des moyens électroniques pendant la préparation ou pendant l'entretien d'examen.
- Les enregistrements de conservations et d'images (via smartphone, tablette, etc.) par la personne candidate ne sont pas autorisés.
- Hotspot: créer un hotspot sur smartphone est autorisé. Le smartphone doit ensuite être déposé auprès de l'expert-e chargé-e du procès-verbal pendant toute la durée de la procédure de qualification.
- L'utilisation de moyens auxiliaires électroniques est mentionnée dans le procès-verbal d'examen (brève description des circonstances dans lesquelles le moyen auxiliaire électronique a été utilisé). Le matériel de présentation électronique utilisé ne peut pas être retiré et conservé, de sorte qu'il n'est pas disponible en cas de recours.
- Pour ce qui est des compétences méthodologiques, la façon dont les moyens auxiliaires électroniques sont utilisés est évaluée de la même manière que les autres moyens auxiliaires.
- Si des personnes candidates utilisent des moyens auxiliaires interdits ou enfreignent les consignes données par la direction d'examen, cette dernière est informée immédiatement et l'autorité compétente se prononce sur la suite de la procédure ou sur les sanctions. L'instance responsable de l'exécution de l'examen enquête immédiatement sur l'incident.
- Les personnes candidates des banques qui ne proposent pas une certaine catégorie de produits ou de services n'ont pas à se procurer la documentation d'autres banques. La personne candidate répondra aux questions relatives à ces sujets en fonction de ses connaissances théoriques et selon les principes de conseil de l'établissement en question.

### 5.7.2 Mini case

Les moyens auxiliaires autorisés pour le mini case sont une calculatrice non programmable (p. ex. l'enregistrement de formules n'est pas autorisé) et des stylos.



## 5.7.3 Règles générales

Tous les exemplaires du cas d'examen, de même que tous les moyens auxiliaires, esquisses et notes manuscrites utilisées par la personne candidate, sont retirés ou effacés par les expert-e-s après l'entretien (p. ex. calcul de la capacité financière dans un tableau Excel).

Les personnes candidates sont informées sur les moyens auxiliaires autorisés au plus tard lors de la convocation à l'examen.

# • Swiss Banking

## 6. Aménagement des contrôles de compétences CI dans la branche Banque

### 6.1 Contenu

Dans le cadre des contrôles de compétences CI sont examinés les domaines de compétences opérationnelles qui touchent aux spécificités de la branche (cf. annexe 2 Plan de formation de la branche Banque).

Les sujets d'examen se réfèrent aux situations de travail définies et à leurs objectifs évaluateurs CI ainsi qu'à la spécification de ces objectifs évaluateurs selon le Body of Knowledge. Chaque contrôle de compétences CI porte sur une unité de cours dont la durée est d'au moins trois jours. Les contenus et les niveaux de taxonomie s'orientent sur les objectifs évaluateurs CI correspondants du Body of Knowledge.

Les objectifs évaluateurs CI sont attribués aux contrôles de compétences CI de la manière suivante :

# • Swiss Banking

## 6.2 Contrôle de compétences CI 1

Bloc CI	Situations de travail (ST)	Objectifs évaluateurs CI avec niveau de taxonomie	Méthodologie / Pondération Durée de l'examen
A et B	ST1 Évaluer avec professionnalisme au sein de mon entreprise et dans ma fonction.	e2.banque.ci1 Vous savez distinguer les différentes catégories de banques et les divers acteurs présents sur la place financière suisse ainsi que les principales organisations internationales. (C2)	Les 100 points à obtenir au total se répartissent comme suit :  80 % pour les tâches de connaissance et de compréhension  20 % pour les simulations pratiques et/ou les études de cas dirigées  L'examen dure au total 120 minutes.
	ST1 Évaluer avec professionnalisme au sein de mon entreprise et dans ma fonction.	e2.banque.ci3 Vous savez expliquer la chaîne de création de valeur et présenter les différents aspects organisationnels des banques. (C2)	
	ST2 Agir dans le respect du droit et des directives.	b1.banque.ci1 Vous savez présenter les fondements juridiques du secteur bancaire. (C2)	
	ST2 Agir dans le respect du droit et des directives.	b1.banque.ci2 Vous savez énumérer les principes et les normes en vigueur dans le secteur bancaire. (C2) → <i>Focalisation sur la CDB et le rôle de la compliance</i>	
	ST2 Agir dans le respect du droit et des directives.	b1.banque.ci3 Vous savez expliquer les lignes directrices et les prescriptions spécifiques à la branche en matière de protection, de sécurité et de stockage des données. (C2)	
	ST2 Agir dans le respect du droit et des directives.	b1.banque.ci5 Vous savez présenter les exigences et les prescriptions à respecter à l'ouverture d'une relation d'affaires dans le secteur bancaire. (C2)	
	ST8 Assurer la préparation et le traitement administratifs des opérations bancaires.	b2.banque.ci1 Vous savez citer les principales bases réglementaires en matière de traitement administratif des opérations bancaires. (C1)	
	ST8 Assurer la préparation et le traitement administratifs des opérations bancaires.	b2.banque.ci2 Vous savez citer les processus courants mis en œuvre dans le cadre du traitement des opérations bancaires. (C2) → <i>Focalisation sur le trafic des paiements / les moyens de paiement ainsi que sur la compliance</i>	

# • Swiss Banking

ST3 Utiliser mes connaissances du marché et de la branche ainsi que mes connaissances techniques.	b3.banque.ci1 Vous savez citer les différents domaines d'activité bancaire. (C1)
ST3 Utiliser mes connaissances du marché et de la branche ainsi que mes connaissances techniques.	b3.banque.ci3 Vous savez expliquer les évolutions dans le secteur bancaire. (C3)
ST4 Accueillir les clients de la banque et, au besoin, les orienter vers d'autres collègues.	d1.banque.ci1 Vous savez présenter les principales bases réglementaires en vigueur concernant l'accueil et l'orientation des clients de la banque ainsi que l'assistance à leur apporter sur place. (C2)
ST4 Accueillir les clients de la banque et, au besoin, les orienter vers d'autres collègues.	d1.banque.ci2 Vous savez accueillir les clients avec respect, identifier leurs besoins et opérer un tri. (C3)
ST4 Accueillir les clients de la banque et, au besoin, les orienter vers d'autres collègues.	d1.banque.ci3 Vous savez expliquer le rôle de la banque numérique ainsi que les caractéristiques des produits et des services correspondants. (C2)
ST6 Accompagner et aider les clients de la banque via les canaux numériques.	d2.banque.ci1 Vous savez citer les principales bases réglementaires en matière de conseil via les canaux numériques. (C1)
ST6 Accompagner et aider les clients de la banque via les canaux numériques.	d2.banque.ci4 Vous savez gérer efficacement les objections et les réclamations des clients. (C3)
ST5 Conseiller les clients de la banque.	d3.banque.ci1 Vous savez citer les principales bases réglementaires en matière de conseil à la clientèle. (C1)
ST5 Conseiller les clients de la banque.	d3.banque.ci2 Vous savez expliquer les produits et les services destinés aux clients privés dans le domaine Prestations de base, ainsi que les conditions y relatives. (C2)

# • Swiss Banking

	ST5 Conseiller les clients de la banque.	d3.banque.ci3 Vous savez comparer les produits et les services destinés aux clients de la banque dans le domaine Prévoyance, ainsi que les conditions y relatives. (C3)	
	ST5 Conseiller les clients de la banque.	d3.banque.ci6 Vous savez décrire les produits bancaires numériques courants. (C2)	
	ST5 Conseiller les clients de la banque.	d3.banque.ci9 Vous alliez compétences de conseil et connaissance technique de la branche Banque tout en intégrant la question du développement durable. (C5)	

## 6.3 Contrôle de compétences CI 2

Les objectifs évaluateurs CI du contrôle de compétences CI 1 ne font pas directement partie du contrôle de compétences CI 2. Ils constituent toutefois la base permettant de réussir le contrôle de compétences CI 2. Il est donc supposé que la personne en formation maîtrise les objectifs évaluateurs du contrôle de compétences CI.

Bloc CI	Situations de travail (ST)	Objectifs évaluateurs CI avec niveau de taxonomie	Méthodologie / Pondération / Durée de l'examen
C, D et E	ST3 Utiliser mes connaissances du marché et de la branche ainsi que mes connaissances techniques.	b3.banque.ci4 Vous savez expliquer les innovations actuelles et les tendances en cours dans le secteur bancaire. (C2)	Les 100 points à obtenir au total se répartissent comme suit :  80 % pour les simulations pratiques et/ou les études de cas dirigées  20 % pour les tâches de connaissance et de compréhension  L'examen dure au total 180 minutes.
	ST3 Utiliser mes connaissances du marché et de la branche ainsi que mes connaissances techniques.	b3.banque.ci6 Vous savez décrire les instruments de politique monétaire utilisés en Suisse. (C4)	
	ST3 Utiliser mes connaissances du marché et de la branche ainsi que mes connaissances techniques.	b3.banque.ci8 Vous savez identifier et expliquer les situations économiques, mais aussi décrire leurs incidences sur le secteur bancaire. (C5)	
	ST3 Utiliser mes connaissances du marché et de la branche ainsi que mes connaissances techniques.	b3.banque.ci9 Vous savez expliquer en quoi les évolutions en cours (marchés financiers, économie, politique) influent sur vos activités et vos tâches au sein de votre banque. (C5)	

# • Swiss Banking

ST5 Conseiller les clients de la banque.	d3.banque.ci4 Vous savez comparer les produits et les services destinés aux clients de la banque dans le domaine Investir, ainsi que les conditions y relatives. (C4)
ST5 Conseiller les clients de la banque.	d3.banque.ci5 Vous savez comparer les produits et les services destinés aux clients de la banque dans le domaine Financer, ainsi que les conditions y relatives. (C4)
ST5 Conseiller les clients de la banque.	d3.banque.ci8 Vous savez intégrer les évolutions de l'économie et du marché dans les prestations de conseil aux clients de la banque. (C4)
ST5 Conseiller les clients de la banque.	d3.banque.ci9 Vous alliez compétences de conseil et connaissance technique de la branche Banque tout en intégrant la question du développement durable. (C5)
ST7 Prêter assistance dans le cadre du conseil aux clients de la banque.	d4.banque.ci1 Vous savez citer les principales bases réglementaires en matière de suivi des clients dont les besoins sont complexes. (C1)
ST7 Prêter assistance dans le cadre du conseil aux clients de la banque.	d4.banque.ci2 Vous savez expliquer les offres de la banque destinées aux clients dont les besoins sont complexes dans les domaines Prestations de base, Investir, Financer et Prévoyance, ainsi que les conditions y relatives. (C3)
ST7 Prêter assistance dans le cadre du conseil aux clients de la banque.	d4.banque.ci3 Vous savez appliquer des méthodes appropriées pour préparer efficacement les entretiens avec les clients de la banque dont les besoins sont complexes. (C3)
ST7 Prêter assistance dans le cadre du conseil aux clients de la banque.	d4.banque.ci5 Vous savez identifier les conséquences des évolutions de l'économie et du marché sur les produits des domaines Investir et Prévoyance destinés aux clients de la banque qui ont des besoins complexes. (C4)
ST8 Assurer la préparation et le traitement administratifs des opérations bancaires.	b2.banque.ci2 Vous savez citer les processus courants mis en œuvre dans le cadre du traitement des opérations bancaires. (C2)  → Focalisation sur le traitement des crédits et des finances ainsi que sur le négoce / la trésorerie

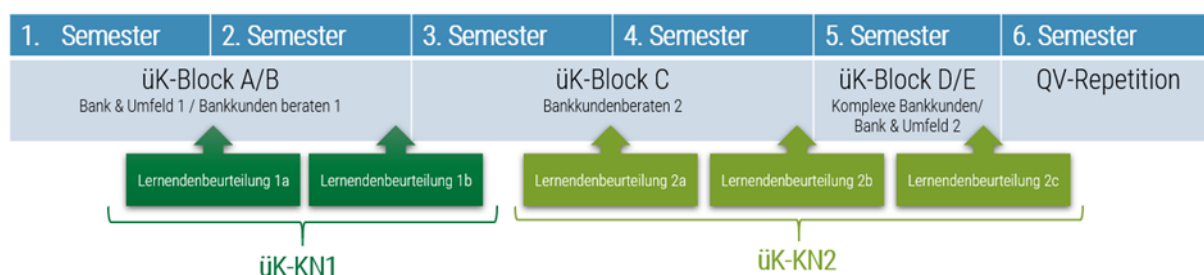
# Swiss Banking

## 6.4 Dates

Les personnes en formation passent une évaluation pour chaque contrôle de compétences CI après chaque bloc CI. Dans le bloc CI C, en raison de la complexité et de l'étendue de la matière à apprendre, les personnes en formation passent en principe deux évaluations.

Les organisations CI ont toutefois la possibilité de regrouper ces deux évaluations en une seule.

Illustration 2 : déroulement possible des évaluations de personnes en formation



Source : CYP

Le contrôle de compétences 1 doit être disponible au plus tard le 15 août de la troisième année d'apprentissage (afin de faciliter le changement de branche et l'entrée d'employés de commerce AFP), le contrôle de compétences 2 au plus tard le 15 mai de la dernière année d'apprentissage. Durant le dernier semestre de la formation professionnelle initiale, plus aucun cours interentreprises n'a lieu dès le début de la procédure de qualification.

Les organisations CI respectives fixent les dates exactes des examens sur la base du graphique ci-dessus et les communiquent en temps utile aux personnes en formation.

## 6.5 Méthodologie, durée et tâches

Pour chaque évaluation de personnes en formation, les organisations CI choisissent la méthodologie adaptée au format CI concerné. Chaque contrôle de compétences CI, qui comprend plusieurs évaluations de personnes en formation, comporte dans la branche Banque les méthodes suivantes :

**Questions de connaissance et de compréhension :** la personne en formation traite diverses questions ouvertes et fermées par écrit (p. ex. choix unique, choix multiple, classement dans l'ordre, attribution). Elle démontre qu'elle possède les connaissances spécialisées requises dans la branche de formation et d'examen.

**Simulations pratiques :** le point de départ est toujours un cas pratique (p. ex. un exemple vidéo, un point de départ photographique, un exemple de cas écrit). La personne en formation démontre à l'écrit qu'elle peut planifier ou mettre en œuvre les bases qu'elle a acquises.

**Étude de cas dirigée :** la personne en formation traite par écrit différentes tâches partielles successives à partir d'une situation pratique concrète. Les tâches partielles se rapportent au processus central du domaine de compétences opérationnelles correspondant ou à la compétence opérationnelle correspondante. La

# • Swiss Banking

personne en formation démontre qu'elle est capable de mettre en œuvre des tâches concrètes issues de la pratique.

Le contrôle de compétences CI 1 dure au total 120 minutes et le contrôle de compétences CI 2 180 minutes. Une évaluation individuelle d'une personne en formation dans le cadre des contrôles de compétences CI dure au moins 30 minutes.

Toutes les évaluations des personnes en formation s'effectuent par écrit, notamment par voie électronique.

Un total de 100 points peut être obtenu dans le cadre d'un contrôle de compétences CI.

La personne en formation effectue le contrôle seule et sous surveillance.

## 6.6 Moyens auxiliaires autorisés

Le seul moyen auxiliaire autorisé pour toutes les évaluations de compétences CI et pour l'évaluation des personnes en formation est une calculatrice non programmable.

## 6.7 Intégration générale dans les organisations CI

### 6.7.1 Déroulement des contrôles de compétence CI

Les organisations CI réalisent les contrôles de compétences CI pour le compte de la branche Banque. Elles s'assurent que les examens sont passés sous forme de travail personnel sans moyens auxiliaires non autorisés et que les résultats sont valables.

### 6.7.2 Absences

#### **Motifs valables**

Si, pour des raisons valables, les personnes en formation ne peuvent pas se présenter à un contrôle de compétences CI ou à une partie de celui-ci, l'organisation CI organise une session de rattrapage dans un délai raisonnable.

Sont considérés comme valables les motifs énoncés dans la loi : (art 324a al. 1 CO)

- Maladie ou accident (justificatif médical / certificat médical nécessaire)
- Grossesse ou maternité
- Décès d'un proche
- Service militaire, service de protection civile ou service civil imprévu
- Cas de force majeure

#### **Faute incombant à la personne candidate**

Les personnes en formation qui, pour des raisons non valables et de leur propre faute, n'ont pas passé tout ou partie d'un contrôle de compétences CI, reçoivent pour la partie correspondante la note 0 (non utilisable ou non effectué). Le pouvoir de décision appartient à l'organisation CI qui organise la formation.



# • Swiss Banking

## 6.7.3 Répétition de l'examen

Les personnes en formation ayant échoué à la procédure de qualification peuvent répéter une fois les éléments de qualification insuffisants dans un délai d'un an.

L'office cantonal compétent décide de la répétition des contrôles de compétences CI à l'issue de l'année d'apprentissage répétée.

## 6.7.4 Notation

La conversion du nombre de points en une note s'effectue au moyen de la formule suivante :

$$\text{Note} = \frac{\text{Nombre de points atteints} \times 5}{\text{Nombre max. de points possibles}} + 1$$

Seules les demi-notes ou les notes entières sont possibles.

Les organisations CI ont la possibilité de retravailler les contrôles de compétences CI avec les personnes en formation sous une forme appropriée après l'examen.

## 6.7.5 Communication des notes

La communication des notes aux personnes en formation et aux entreprises formatrices doit être effectuée par écrit après l'examen.

Les notes sont saisies dans la plateforme d'échange de données des cantons (BDEFA2) par l'organisation CI qui procède à l'examen.

## 6.7.6 Archivage

Les organisations CI concernées sont chargées de la conservation des contrôles de compétences CI corrigés. Le délai de conservation est d'au moins un an après l'annonce du résultat global de la procédure de qualification ou après la fin de la procédure de recours.

## 6.8 Consultation et recours

Il n'est pas possible de consulter les contrôles de compétences CI ou les évaluations individuelles des personnes en formation.

Une exception est faite pour les recours contre les notes attribuées à l'issue des contrôles de compétences CI. Ces recours sont régis par le droit cantonal.

## 6.9 Surveillance

La surveillance du respect de la réglementation et de l'exécution des contrôles de compétences CI de la branche de formation et d'examen Banque est assurée par l'Association suisse des banquiers (ASB).

À des fins d'assurance qualité, l'ASB peut exiger que les organisations CI concernées lui fournissent des informations complémentaires et lui donnent accès aux contrôles de compétences CI.